

RÉUNION URGENTE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 25 février 2015

HEURE : 11 h 30

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert
Jean-Marc Mallet Jérôme Roy

SONT ÉGALEMENTS PRÉSENTES : Joanne Richard Nathalie Robichaud

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 11 h 35. La maire souhaite la bienvenue au public.

2. Divulgarion de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est divulgué.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CSRPA – Poursuite contre Mme Lynn Lizotte, 164, 1^{ère} Rue à Shippagan

CONSIDÉRANT que l'infraction : un aménagement sans permis (remise), a été constaté sur la propriété appartenant à Madame Lynn Lizotte, laquelle se trouve au 164, 1^{ère} Rue à Shippagan et porte le numéro d'identification (NID) 20451555, contrevient :

- a) à l'arrêté de zonage de la Ville de Shippagan; et
- b) à l'article 81 de la Loi sur l'urbanisme du N.-B.,

il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet :

- a. Que l'agent d'aménagement de la Commission de service régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick, Chapitre C-12, L.R.N.B. de 1973 et des amendements y apportés afin que les règlements de la Ville de Shippagan ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés ;
- b. Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);
- c. Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures doivent être intentées au nom de la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 11 h 40 et la maire donne la parole au public.